



## Autorisation d'utilisation du droit à l'image d'une personne mineure

---

Nous soussignés \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ ,

responsables légaux, nés le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ et le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

demeurant \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ,  
du mineur, \_\_\_\_\_ ,

né(e) le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ ,

demeurant \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ,  
autorisons l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence, située Rue Emile Tavan 13100 Aix-en-Provence, à fixer et à faire fixer, reproduire, communiquer au public et exploiter l'image de la personne mineure dont nous avons la responsabilité.

Cette autorisation est destinée aux supports de communication interne et externe de l'école supérieure d'art. Elle est accordée pour les supports physiques (notamment : plaquettes de présentation des activités de l'école, brochures, journaux, magazines, éditions, etc.). Elle est aussi accordée pour les supports électroniques ou numériques (notamment : site internet de l'école, newsletter, réseaux sociaux, diaporama, etc.).

Cette autorisation est accordée pour le territoire français et étranger pour une période de 10 ans à compter de ce jour.

La présente autorisation est accordée à titre gracieux et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de l'image de la personne dont nous avons la responsabilité.

Cette autorisation est soumise au droit français et la compétence exclusive est reconnue aux tribunaux français en cas de litige.

Nous acceptons que des modifications puissent être apportées à ces images, afin d'adapter au format ou aux supports dans lesquels elles s'inséreront ou pour améliorer la qualité des photographies ou films, notamment recadrage ou retouches. L'école supérieure d'art s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et enregistrements susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité du mineur.

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ ,  
*Signatures des responsables légaux précédées des mentions « lu et approuvé, bon pour accord »*